



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



Décision n° **279** /2021/INP-HB/DG/DRH
Portant organisation et fonctionnement de la
Direction Générale.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut, tel que modifié par le décret n°2016-747 du 27 septembre 2016 ;
- Vu la décision d'attente n° 562/MESRS/CAB du 13 août 2021 portant nomination du Directeur général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont créés à la Direction Générale de l'Institut un Bureau du Secrétariat Particulier et des Bureaux techniques.

Article 2 : Le Bureau du Secrétariat Particulier est composé comme suit :

- Une Assistante chargée d'Etudes, des Réseaux d'Excellence, ALUMNI et de la Fondation INP-HB ;
- Une Assistante du Directeur Général ;
- Un Chargé de Mission et du Protocole ;
- Une Attachée de Communication ;
- Deux Secrétaires de Direction (Yamoussoukro et Abidjan) ;
- Un Agent d'accueil et du Courrier ;
- Deux Chauffeurs.

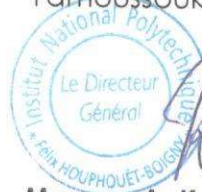
Article 3 : Le Bureau technique est composé comme suit :

- Le Bureau de la Planification stratégique
- Le Bureau de la Production et de l'Expertise
- Le Bureau Qualité ;
- Le Bureau du déploiement des antennes de l'INP HB ;
- Le Bureau Environnement.

Article 4 : Les Bureaux Techniques sont placés sous l'autorité du Directeur général de l'INP-HB.

Article 5 : La présente décision, qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter 01 janvier 2022 et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 14/12/21.



Moussa A. Kader DIABY

Ampliations :

- DGA / -SG / - DF /
- Ecoles / - DFR
- CB / - ACP
- Archives



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 034 /2022/INP-HB/DG/DRH/SDPEC

Portant nomination du Responsable du Bureau
Technique Production et Expertise.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut tel que modifié par le décret n°2016-747 du 27 septembre 2016 ;
- Vu la décision d'attente n° 562/MESRS/CAB du 13 août 2021 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;

Considérant les nécessités de service ;

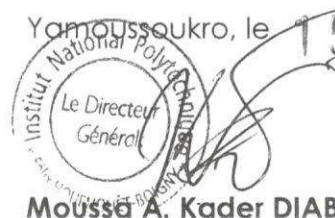
DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur KONE Kouwelton Franck Patrick Olivier (Mle 479116-W), Assistant, est nommé Responsable du Bureau Technique Chargé de la Production et de l'Expertise à la Direction Générale de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB).

Article 2 : Dans cette position, l'intéressé bénéficiera des avantages liés au poste.

Article 3 : La présente décision, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter 01 février 2022 et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 15 FFV 2022


Le Directeur Général
Moussa A. Kader DIABY

Ampliations :

- DGAs/ -SG / - DF/
- Ecoles / - DFR
- CB / - ACP
- Dossier intéressé / Archives